

REPUBLIQUE FRANCAISE
LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION
PLACE DU THEATRE
85000 LA ROCHE-SUR-YON

Envoyé en préfecture le 09/01/2025
Reçu en préfecture le 09/01/2025
Publié le
ID : 085-248500589-20241230-2024_A_135-AR



ARRETE N°2024-A-135

PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A VENDEE FONCIER SOLIDAIRE
POUR LA CONSTRUCTION DE 11 LOGEMENTS EN BAIL REEL SOLIDAIRE DÉNOMMÉS YONORA
CHEMIN DE LA PAIRETTE A LA ROCHE-SUR-YON



LE PRESIDENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°29 du 04 octobre 2023 adoptant le PLH 2023/2028,
Vu la délibération n°37 du 12 décembre 2023 adoptant le programme d'aides à destination des bailleurs sociaux dans le cadre du PLH 2023/2028,

ARRÊTE :

ARTICLE 1:

Dans le cadre du PLH 2023-2028, La Roche-sur-Yon Agglomération soutient le développement de l'offre sociale de logements, au titre de ses crédits propres, via un règlement d'aides en faveur de la création de logements sociaux.

Ainsi, au titre des aides propres de La Roche-sur-Yon Agglomération, une subvention est attribuée à VENDEE FONCIER SOLIDAIRE pour la construction de 11 logements en Bail Réel Solidaire (BRS) dénommés YONORA et situés Chemin de la Pairette à La Roche-sur-Yon.

Le montant de la subvention s'élève à 22 000 € et se décompose comme suit :
11 logements BRS X 2 000 € = 22 000 €

Le prix d'acquisition du foncier par Vendée Foncier Solidaire (VFS) est de 130 € TTC/M2 SHAB
La surface habitable totale estimée serait de 652.78 M2 soit un coût de 84 861.40 € TTC
Le montant maximum de la redevance foncière des acquéreurs est de 0.80 €/M2 SHAB
Le prix de vente des logements serait de 2 227.50 € HT/M2 SHAB soit 2 350 € TTC/M2 SHAB
La commercialisation serait assurée par le Crédit Agricole Immobilier Promotion
Le calendrier prévisionnel des travaux prévoit un démarrage au 2^{ème} semestre 2025 et une livraison 2^{ème} semestre 2027

Les dépenses seront imputées au budget principal de la collectivité, imputation : Fonction 555 – Nature 2041582.

ARTICLE 2 :

La Directrice Générale des Services de La Roche-sur-Yon Agglomération est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 30/12/2024

Le Président
de La Roche-sur-Yon Agglomération
Luc BOUARD

